

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 27 septembre 2022

Délibération

N° 22.138.4

En exercice ... 37

Présents 30

Votants 33

Pour 33

Contre 0

Abstention 0

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE HABITAT

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES
STATISTIQUES RELATIVES A MAPRIMERÉNOV' ENTRE LA
DDTM DE L'HÉRAULT ET LA DOMITIENNE -
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 21/09/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 27 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

30 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Bernard GUERRERE, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Jean-François GUIBBERT (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

4 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Elian PALAZY, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 27 septembre 2022

**Convention de mise à disposition de données statistiques relatives à MaPrimeRénov' entre
la DDTM de l'Hérault et La Domitienne - Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Vu la délibération n° 17.013.4 du Conseil communautaire du 8 février 2017 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2023 ;

Vu le décret n°2020-26 du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition écologique, notamment son article 12 ;

Vu le règlement général de l'Anah, et notamment son article 10 ;

Vu la charte pour la confidentialité et l'utilisation de données nominatives de l'Anah ;

Vu la convention de mise à disposition de données statistiques relatives à MaPrimeRénov', signée entre la DDTM de l'Hérault et l'Anah le 5 mars 2021 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition des données statistiques relatives à MaPrimeRénov' entre la DDTM de l'Hérault et La Domitienne ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2020, MaPrimeRénov' (MPR) remplace le crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) et les aides de l'Anah « Habiter Mieux Agilité » ;

Considérant qu'elle permet de financer les travaux d'économies d'énergie, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en immeuble collectif et s'adresse aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et copropriétés ;

Considérant que, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (2017-2023), la Communauté de communes La Domitienne est engagée dans une démarche d'amélioration de l'habitat du parc privé ;

Considérant par conséquent, qu'il convient de signer ladite convention afin de permettre l'exploitation et le traitement des données, à des fins statistiques, en garantissant la confidentialité et le secret statistique des personnes physiques et morales ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la convention de mise à disposition des données statistiques relatives à MaPrimeRénov' entre la DDTM de l'Hérault et La Domitienne.

II. AUTORISE monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le

05 OCT. 2022

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

05 OCT. 2022

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL', is written below the text 'Signature du secrétaire de séance :'. The signature is stylized and somewhat illegible.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/10/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220927-DEL IB_22_13